

Assurance maladie

La Sécurité sociale fête son premier centenaire

La sécurité sociale luxembourgeoise fête cette année ses cent ans: le 31 juillet 1901, une loi rendit obligatoire l'assurance maladie des ouvriers. Cet événement donne lieu à une séance académique, aujourd'hui, au Cercle municipal de Luxembourg.

Le développement de la Sécurité sociale s'est fait par étapes.

Les lois de 1901, de 1902 et de 1911 introduisirent successivement un régime obligatoire d'assurance maladie, d'assurance accident et d'assurance vieillesse pour les ouvriers et pour les employés, dont le revenu ne dépasse pas un certain seuil.

Progressivement, la protection sociale a été étendue à toute la population active et s'est élargie à d'autres risques.

Mais c'est bien la loi du 31 juillet 1901 sur l'assurance obligatoire des ouvriers contre la maladie qui marqua le début de la création, au Luxembourg, de la sécurité sociale. Elle fut complétée en 1902 par une loi rendant obligatoire l'assurance contre les accidents.

134 milliards en 2000

Au fil du XX^e siècle, 17 organismes de sécurité sociale ont vu le jour au Grand-Duché: Union des caisses de maladie, Caisse de pension des employés privés, Caisse de maladie des ouvriers de l'ARBED, etc. En 2000, ces différents systèmes de protection ont dépensé 134 milliards de francs.

En 1967 fut créée l'Association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS) dans le but très pratique de regrouper tous les organismes luxembourgeois de sécurité sociale sous une dénomination unique, pour les représenter au niveau mondial au sein de l'Association internationale de la sécurité sociale.

En 1999, l'ALOSS a modifié ses statuts pour élargir son

champ d'application et pour adapter la liste de ses membres. Parmi ses nouvelles missions, elle publie le *Bulletin des questions sociales*: il paraît deux fois par an et présente des articles de fond sur des questions de sécurité sociale.

Tout naturellement, l'ALOSS célèbre le centenaire de la sécurité sociale en publiant un *Bulletin* spécial intitulé *100 ans de sécurité sociale au Luxembourg*.

Ce bulletin présente les textes de plusieurs personnalités politiques luxembourgeoises ainsi que des contributions d'universitaire ou de spécialiste des systèmes de protection sociale.

La célébration officielle du centenaire donne par ailleurs lieu, cet après-midi à cinq heures, à une séance académique au Cercle municipal de Luxembourg, en présence de SAR le grand-duc Henri. La Musique militaire agrémentera cette cérémonie.